



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 6 MAI 2021 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 49
absents représentés : 8
absent : 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de mai à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 28 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Alexandrine AZPEITIA, Henri ARBEILLE, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Pascal CANTAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Chantal COMBEAU, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Laetitia GIBARU, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Elisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Patrick TAILLADE, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

Mme Françoise AGIER a donné pouvoir à Mme Armelle BARBE, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Séverine DUCAMP a donné pouvoir à M. Mathieu DIRIBERRY, M. Olivier PEANNE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, M. Yves TREZIÈRES a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE.

Absent : Monsieur Serge MACKOWIAK.

Secrétaire de séance : Madame Florence DUPOND.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES AU TITRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE POUR L'ANNÉE 2021 - ÉCOLES DE SPORT

Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS

Le sport constitue un élément central des parcours de jeunesse et un support indispensable à l'épanouissement des jeunes.

Le dispositif « école de sport » du Département des Landes a pour objectif d'encourager la pratique sportive la plus large et soutenir les efforts des clubs en matière de formation des plus jeunes. Dans le cadre du partenariat entre le département et la Communauté de communes, il communique la liste des clubs bénéficiaires du dispositif.

Pour être éligible au versement de la subvention de la Communauté de communes, le club sportif organisateur doit avoir :

- une école de jeunes inscrite dans la liste attributive d'une subvention départementale à un club sportif gérant une école de sport,
- son siège sur le territoire d'une commune membre de la Communauté de communes.

Pour la saison 2020/2021, considérant l'impact de la crise sanitaire sur la pratique sportive et sur la prise de licences, il est proposé de retenir les effectifs de la saison 2019/2020 pour attribuer les subventions aux différents clubs. Dans le cas où les effectifs de la saison en cours seraient supérieurs à cette base, l'effectif le plus favorable au club serait retenu, comme présenté dans le tableau ci-dessous. Il est précisé que le montant minimum par club éligible est de 100 €.

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAIRES

COMMUNE	CLUB	Effectif 2019-20	Montant	Effectif 2020-21	Montant	Proposition	Prise en charge exceptionnelle
ANGRESSE	TENNIS CLUB ANGRESSE (Tennis)	105	525 €	89	445 €	525 €	80 €
	ANGRESSE SPORTS (Pelote basque)	13	100 €				
Total			625 €	89	445 €	525 €	80 €
AZUR	LES ARCHERS D'AZUR (Tir à l'arc)	11	100 €	10	100 €	100 €	
Total			100 €	10	100 €	100 €	0 €
BÉNESSE-MAREMNE	CLUB PELOTE LOUS ESQUIROS (Pelote basque)	12	100 €	9	100 €	100 €	
	TENNIS CLUB BENESE MAREMNE (Tennis)	53	265 €	46	230 €	265 €	35 €
	BASKET OCEAN COTE SUD (Basket Ball) Bénese/Saubrigues/Orx	Cf Saubrigues					
Total			365 €	55	330 €	365 €	35 €
CAPBRETON	A.S. TENNIS CLUB DU GAILLOU (Tennis)	101	505 €	90	450 €	505 €	55 €
	CAPBRETON SAUVETAGE COTIER (Sauvetage côtier)	96	480 €	85	425 €	480 €	55 €
	SANTOCHA CAPBRETON SURF CLUB (Surf)	74	370 €	52	260 €	370 €	110 €
	SANTOCHA CAPBRETON SKATE CLUB (Roller)	53	265 €	60	300 €	300 €	
	ECOLE ATHLETISME CAPBRETON (Athlétisme)	74	370 €	67	335 €	370 €	35 €
	JUDO SHIAI CLUB CAPBRETON (Judo)	120	600 €	127	635 €	635 €	
	U.S. CAPBRETON (Handball)	94	470 €	78	390 €	470 €	80 €
	CAPBRETON/HOSSEGOR RUGBY	79	395 €	50	250 €	395 €	145 €
	CAPBRETON AQUATIQUE SCAPHANDRE (Plongée s/marine)	11	100 €	17	100 €	100 €	
	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS FC (Football)	Cf Seignosse					
STUDIO D'ARTS CHOREGRAPHIQUES (Danse)	156	780 €	20	100 €	780 €	680 €	
Total			4 335 €	646	3 245 €	4 405 €	1 160 €
LABENNE	CERCLE SPORTIF LABENNAIS (Judo)	26	130 €	22	110 €	130 €	20 €
	CERCLE SPORTIF LABENNAIS (Sambo)	12	100 €	12	100 €	100 €	
	LABENNE OLYMPIQUE SPORTING CLUB (Football)	254	1 270 €	182	910 €	1 270 €	360 €
	LABENNE OLYMPIQUE SPORTING CLUB (Basket)	147	735 €	166	830 €	830 €	

	TENNIS CLUB LABENNAIS (Tennis)	34	170 €	21	105 €	170 €	65 €
	TAEKWONDO HAPKIDO CLUB (Taekwondo)	18	100 €	23	115 €	115 €	
	ACTION SPORTS			33	165 €	165 €	
	OCEAN SURF CLUB (Surf)	33	165 €	53	265 €	265 €	
	Total		2 670 €	512	2 600 €	3 045 €	445 €
MAGESCQ	TENNIS CLUB MAGESCQ (Tennis)	30	150 €	33	165 €	165 €	
	AMICALE SPORTIVE MAGESCQUOISE (Judo)	41	205 €	34	170 €	205 €	35 €
	AMICALE SPORTIVE MAGESCQUOISE (Badminton)	16	100 €	13	100 €	100 €	
	MAGESCQ BASKET (Basket-Ball)	61	305 €	85	425 €	425 €	
	Total		760 €	165	860 €	895 €	35 €
MESSANGES	MESSANGES TENNIS CLUB (Tennis)	16	100 €	18	100 €	100 €	
	WAITEUTEU MESSANGES SAUVETAGE COTIER (Sauvetage côtier)	37	185 €	60	300 €	300 €	
	WAITEUTEU MESSANGES SURF CLUB (surf)			80	400 €	400 €	
	Total		285 €	158	800 €	800 €	0 €
MOLIETS- ET-MÂA	AS ECOLE DE GOLF DE MOLIETS (Golf)	18	100 €	25	125 €	125 €	
	TENNIS CLUB MOLIETS (Tennis)	25	125 €	18	100 €	125 €	25 €
	Total		225 €	43	225 €	250 €	25 €
ORX	BASKET OCEAN COTE SUD (Basket Ball) Bénesse/Saubrigues/Orx						Cf Saubrigues
ST-GEOURS- DE- MAREMNE	A.S. MACS (Natation)	70	350 €	79	395 €	395 €	
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Football)	135	675 €	118	590 €	675 €	85 €
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Tennis)	56	280 €	51	255 €	280 €	25 €
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Basket Ball)	65	325 €	75	375 €	375 €	
	ASSOCIATION LOUS MAROUS (Pelote basque)	35	175 €	26	130 €	175 €	45 €
	Total		1 805 €	349	1 745 €	1 900 €	155 €
ST-JEAN-DE- MARSACQ	EQUI PASSION DU MENUSE (Equitation)	92	460 €	90	450 €	460 €	10 €
	MARSACQ XV (Rugby)	15	100 €	15	100 €	100 €	
	PILOTA CLUB ST-JEAN/SAUBRIGUES (Pelote basque)						Cf Saubrigues
	Total		560 €	105	550 €	560 €	10 €
ST-MARTIN- DE-HINX	ST MARTIN SPORTS (Tennis)	56	280 €	58	290 €	290 €	
	ST MARTIN SPORTS (Pelote basque)	22	110 €	15	100 €	110 €	10 €
	ST MARTIN SPORTS (Gymnastique)	39	195 €	32	160 €	195 €	35 €
	Total		585 €	105	550 €	595 €	45 €
ST-VINCENT- DE- TYROSSE	JUDO JUJITSU CLUB DE MAREMNE (Judo)	108	540 €	87	435 €	540 €	105 €
	U.S. TYROSSAISE (Athlétisme)	142	710 €	125	625 €	710 €	85 €
	U.S. TYROSSAISE (Tennis)	104	520 €	75	375 €	520 €	145 €
	U.S. TYROSSAISE (Pelote basque)	11	100 €	19	100 €	100 €	
	U.S. TYROSSAISE (Handball)	163	815 €	108	540 €	815 €	275 €
	U.S. TYROSSAISE (Badminton)	30	150 €	20	100 €	150 €	50 €
	U.S. TYROSSAISE SEISHIN KARATE DO (Karaté)	17	100 €	17	100 €	100 €	
	U.S. TYROSSAISE COTE SUD (Rugby)	160	800 €	138	690 €	800 €	110 €
	AEROMODELISME CLUB			19	100 €	100 €	
	TYR'DANSE (classique, contemporain, moderne)			51	255 €	255 €	
	Total		3 735 €	659	3 320 €	4 090 €	770 €
STE-MARIE- DE-GOSSE	A.S. STE-MARIE SPORTS (Pelote basque)	24	120 €	22	110 €	120 €	10 €
	Total		120 €	22	110 €	120 €	10 €

SAUBRIGUES	BASKET OCEAN COTE SUD (Basket Ball) Bénesse/Saubrigues/Orx	131	655 €	114	570 €	655 €	85 €
	TENNIS CLUB SAUBRIGUES (Tennis)	32	160 €	22	110 €	160 €	50 €
	PILOTA CLUB ST-JEAN/ SAUBRIGUES (Pelote basque)	49	245 €	51	255 €	255 €	
Total			1 060 €	187	935 €	1 070 €	135 €
SEIGNOSSE	A.S. DU GOLF DE SEIGNOSSE (Golf)	21	105 €	39	195 €	195 €	
	SEIGNOSSE TENNIS CLUB (Tennis)	145	725 €	120	600 €	725 €	125 €
	LOU SURFOU (Surf)	88	440 €	108	540 €	540 €	
	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS FC (Football)	410	2 050 €	358	1 790 €	2 050 €	260 €
	GLOP PROD (skate)			35	175 €	175 €	
ECUREUILS SEIGNOSSAIS (pelote basque)			11	100 €	100 €		
Total			3 320 €	671	3 400 €	3 785 €	385 €
SOORTS- HOSSEGOR	A.S. HOSSEGOR (Boxe française)	18	100 €	16	100 €	100 €	
	A.S. HOSSEGOR (Tennis de table)	38	190 €	27	135 €	190 €	55 €
	A.S. HOSSEGOR (Sambo)	10	100 €	10	100 €	100 €	
	SEIKEN HOSSEGOR (Karaté)	30	150 €	26	130 €	150 €	20 €
	A.S. HOSSEGOR (Pelote basque)	32	160 €				
	GOLF CLUB D'HOSSEGOR (Golf)	114	570 €	98	490 €	570 €	80 €
	HOSSEGOR SURF CLUB (Surf)	68	340 €	61	305 €	340 €	35 €
	HOSSEGOR SAUVETAGE (Sauvetage côtier)	116	580 €	115	575 €	580 €	5 €
Total			2 190 €	353	1 835 €	2 030 €	195 €
SOUSTONS	A.S. SOUSTONNAISE (Pelote basque)	32	160 €	23	115 €	160 €	45 €
	A.S. SOUSTONNAISE (Rugby)	86	430 €	63	315 €	430 €	115 €
	A.S. SOUSTONNAISE (Tennis)	55	275 €	58	290 €	290 €	
	A.S. SOUSTONNAISE (Pétanque)	22	110 €	23	115 €	115 €	
	AVIRON CLUB SOUSTONNAIS (Aviron)	31	155 €	23	115 €	155 €	40 €
	BALADE RANDONNEE ORIENTATION (Course d'orientation)	27	135 €	30	150 €	150 €	
	JUDO CLUB SOUSTONS (Judo)	80	400 €	61	305 €	400 €	95 €
	LES ECUREUILS DE SOUSTONS (Gymnastique F.S.C.F.)	287	1 435 €	254	1 270 €	1 435 €	165 €
	SOUSTONS BADMINTON (Badminton)	22	110 €	17	100 €	110 €	10 €
	SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS FC (Football)						
Total			3 210 €	552	2 775 €	3 245 €	470 €
TOSSE	U.S. TOSSE (Tennis)	45	225 €	45	225 €	225 €	
	U.S. TOSSE (Pelote basque)	11	100 €	12	100 €	100 €	
	U.S. TOSSE (Judo)	53	265 €	28	140 €	265 €	125 €
	PIRATES SPORT NATURE (Cerf-volant)	170	850 €	117	585 €	850 €	265 €
	ASSOCIATION SOLEIL VOLANT (Badminton)	19	100 €	14	100 €	100 €	
Total			1 540 €	216	1 150 €	1 540 €	390 €
VIEUX- BOUCAU	CLUB SPORTIF BOUCALAIS (Basket Ball)	110	550 €	110	550 €	550 €	
	CLUB SPORTIF BOUCALAIS (Tennis)	28	140 €	22	110 €	140 €	30 €
	CLUB SPORTIF BOUCALAIS (Judo)	26	130 €	0	0 €	130 €	130 €
	VIEUX BOUCAU SURF CLUB (Surf)	41	205 €				
Total			1 025 €	132	660 €	820 €	160 €
TOTAL GÉNÉRAL				5 029	25 635 €	30 140 €	4 505 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, modifiée ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017/1076 en date du 22 décembre 2017 portant mise en conformité des statuts de la communauté de communes conformément aux dispositions de l'article 76-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et portant modification des statuts ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 27 juin 2017 portant approbation du règlement d'attribution des subventions en matière de manifestations sportives, de clubs de haut niveau ou d'écoles de sport ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2018 portant sur la révision du règlement d'attribution des subventions en matière de manifestations sportives, de clubs de haut niveau ou d'écoles de sport et l'approbation des règles de communication applicables aux bénéficiaires des subventions et aides de MACS ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des écoles de sport précitées remplissent les conditions d'éligibilité à la participation financière de la Communauté de communes ;

décide, après en avoir délibéré, par 53 voix pour et 4 non-participations au vote de Messieurs Pierre Laffitte, Philippe Sardeluc, Gilles Dor et Serge Viarouge :

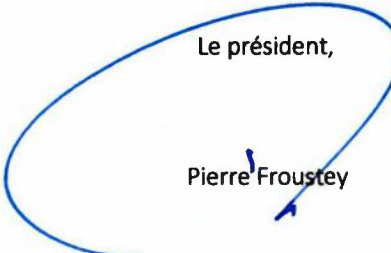
- d'approuver l'attribution, dans les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessus, des subventions aux clubs « école de sport » du territoire, pour l'année 2021, d'un montant total de 30 140 €, dont 4 505 € d'aide exceptionnelle de la Communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget primitif 2021, article 6574.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 7 mai 2021

Le président,
Pierre Froustey

A blue ink signature of Pierre Froustey is written over the text. The signature is a cursive, flowing line that loops around the text, starting from the left and ending with a small arrowhead pointing towards the name.